

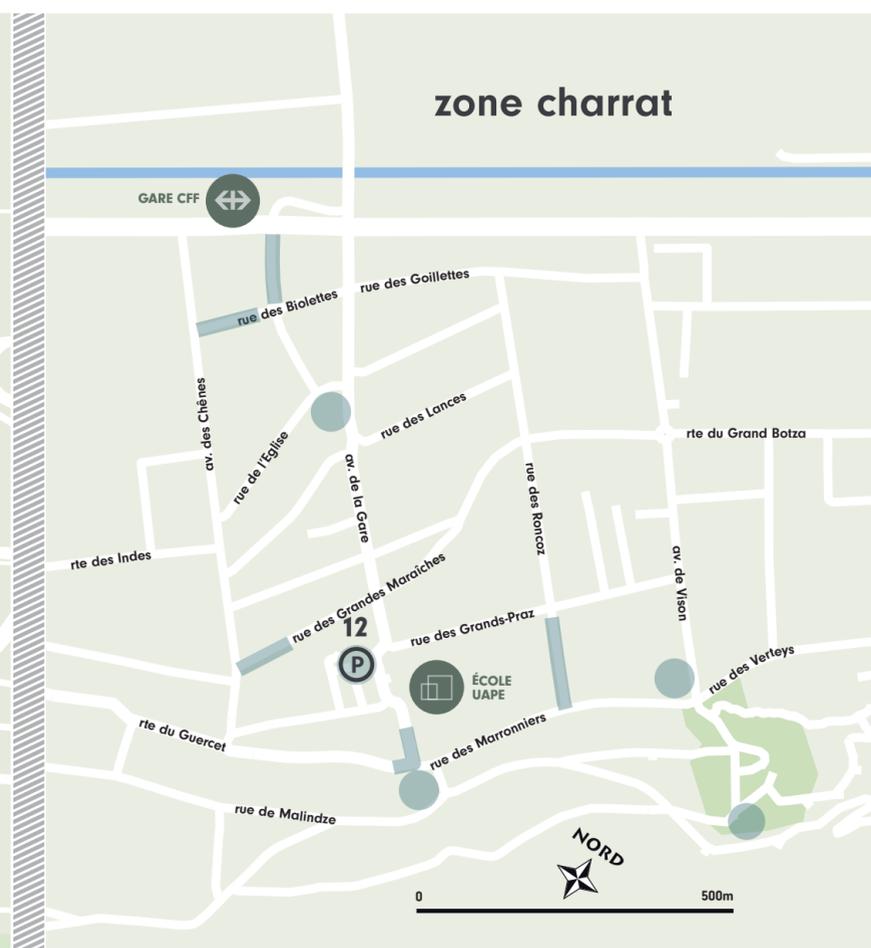
sans abonnement

→ * Le dimanche en journée et les jours fériés, le stationnement est gratuit.

		☀ 6H00–20H00	🌙 20H00–6H00
P	Hypercentre	2.- /h, max. 1h	0.20/h
P	Centre-ville	30 min gratuit puis 1h > 1.50 / 2h > 3.50 / 3h > 6.- / 4h > 9.-...*	gratuit
	Zone commerces et services de proximité	gratuit max. 30 min	rue fermée à la circulation
		☀ 6H00–18H30	🌙 18H30–6H00

		☀ 7H00–19H00	🌙 19H00–7H00
P	Parking souterrain	60 min gratuit puis 1.80/h	0.20/h
P	Périphérie proche	60 min gratuit puis 0.50/h*	gratuit
P	Gare routière	10.-/24h, minimum 10.-*	10.-/24h, minimum 10.-*
P	Longue durée (max. 7 jours)	5.-/24h*	5.-/24h*

		☀ 7H00–19H00	🌙 19H00–7H00
P	Quartier d'habitation	disque gratuit max. 2h	gratuit
P	Zones loisirs et industrielles	disque gratuit max. 5h	gratuit
P	Parking 24h	disque gratuit max. 24h	gratuit



avec abonnement



ABONNEMENT HABITANT



P	70.-/MOIS	770.-/AN	35.-/MOIS	385.-/AN
2	Semblanet		Bourg	Midi
4	Manoir		Fusion/Epiney	Place de Rome
5	Morasses		Gd-St-Bernard Morasses	Moya-Aoste

Finettes	Milieu/Courvieux Bonnes-Luites
Le Guercet	Charrat

ABONNEMENT TRAVAILLEUR



P	100.-/MOIS	1'100.-/AN	P	60.-/MOIS	660.-/AN
2	Semblanet		4	Manoir	
8	Gare				

1	Funérarium	7	Pont	11	Etangs
3	Rossetan	9	Avouillons	12	Charrat Ecole
6	CERM Neuvelles	10	Ancienne-Pointe Bévignoux		

stationnement en ville de martigny

Hypercentre
payant, limité à 1h

**Centre-ville
et périphérie
proche**

Payant et sans limite
de temps avec la
gratuité pour les 30 ou
60 premières minutes

**Quartiers
d'habitation**
gratuit

limité à 2 h (disque)

**Zones loisirs
et industrielles**
gratuit
limité à 5 h (disque)

Parkings 24H
gratuit
limité à 24 h

**Parking
longue durée**
payant
limité à 7 jours

Le dimanche en journée et les jours
fériés, le stationnement est gratuit
excepté, dans les parkings souterrains
et la zone hypercentre.

DES
ABONNEMENTS
SUR MESURE
EN FONCTION
DE L'UTILISATION



abonnements

Tarifs

Tarifs mensuels ou annuels adaptés
aux différentes zones et types d'utili-
sateurs.

Acquisition d'un abonnement mensuel ou annuel

Pour acquérir un abonnement habi-
tant ou travailleur, télécharger l'ap-
plication Parkingpay ou rendez-vous
sur le site www.parkingpay.ch.

Après avoir effectué une demande
d'abonnement celle-ci est traitée par
la Police municipale, puis réglée en
ligne.

Pour les habitants, un courrier du pro-
priétaire prouvant que le requérant
ne dispose pas d'une place de parc
dans le bâti est requis.

L'octroi d'un abonnement travail-
leur est délivré en fonction de la dis-
tance domicile – travail. Pour pou-
voir y prétendre, la distance doit
être supérieure à 750 m (à vol d'oi-
seau).

Accès aux parkings souterrains

Lors de l'acquisition d'un abon-
nement (www.parkingpay.ch), il est
indispensable, pour accéder à ce
type de parking, de commander un
badge sous la rubrique «véhicule».
Celui-ci est gratuit.



photo: olivier lovey



VILLE DE
MARTIGNY
carte
parkings

Informations générales

Les véhicules doivent uniquement sta-
tionner dans les cases marquées.

En soirée, la nuit, le dimanche en jour-
née et les jours fériés, le stationne-
ment est gratuit, excepté dans les
parkings souterrains et en zone hyper-
centre.

Lorsque le disque est nécessaire – 2h
maximum dans les quartiers d'habi-
tation et 5h maximum dans les zones
loisirs et industrielles – la flèche doit
être placée sur le trait qui suit celui
de l'heure d'arrivée effective (entre
7h et 19h).

Le parking de l'Ancienne Pointe autorise
le stationnement gratuit durant 24h.

Le parking des Avouillons autorise le
stationnement au-delà de 24h mais est
limité à maximum 7 jours (5.-/24h).

L'application Parkingpay offre la possi-
bilité de prolonger ou de stopper le
stationnement. La recharge de l'horo-
dateur est interdite.

Stationnement pour personne à mobilité réduite

Les détenteurs-trices d'une carte de
stationnement pour personnes handi-
capées peuvent se garer au-delà des
limitations de temps sur tous les par-
kings sans barrières. Dans les par-
kings avec accès contrôlé, les tarifs
en vigueur s'appliquent pour tous.

Stationnement sur places équipées d'une borne de recharge électrique

Seuls les véhicules en cours de charge-
ment peuvent stationner sur ces places.
Le paiement de la recharge ainsi que
du parking public sont requis.

Location places privatives

La Ville de Martigny possède quelques
places privatives dans d'autres par-
kings souterrains à proximité de la
Poste et de la salle de gymnastique du
Midi. De plus amples renseignements
peuvent être obtenus auprès du guichet
de la Police Municipale.

Renseignements

Police municipale
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
1920 Martigny
+41 27 721 27 01
police@villemartigny.ch

valable dès avril 2024 _ version 16.03

Bien-vivre à Martigny!

Pour un centre-ville animé,
destiné en priorité aux piétons,
la Ville de Martigny propose :

1

Grâce aux parkings souterrains,
de nouvelles zones vertes
et de plaisance en surface.

2

Plus de 4000 places publiques
pour garantir l'attractivité de la ville.

3

Des places équipées de bornes
«arrêt-minutes» actives 24h/24 et 7j/7
destinées aux clients et visiteurs du centre-ville.

4

Des zones et des abonnements pensés
en fonction de leur utilisation (habitants
ou travailleurs) qui permettent une
meilleure dynamique de stationnement.

Scannez et retrouvez la carte interactive
des parkings sur le site de la Ville.



© 2024 Ville de Martigny

VILLE DE
MARTIGNY

photo: game